



Je risque quoi pour avoir detourne des fonds un club

Par **Jeje60**, le **04/10/2013** à **19:33**

Bonsoir, rnje suis actuellement au chômage et avant j'étais président d'un club .rnquand j'ai démissionné j'ai dit aux personnes qui reprenait le club que j'avais pris dans l'enveloppe des cotisations d'un montant de 250 euros pour donner à manger à ma famille je leur ai dit que j'allais les rembourser mais mes comptes sont bloqués par le trésor public.ils m'ont laissé une semaine pour leur régler la totalité mais malheureusement je ne peux rien faire mes comptes sont bloqués . parce que le compte du club est aussi à mon nom comme j'étais le président.je suis prêt à leur faire une reconnaissance de dette rnje suis honnête et je veux leur prouver ma bonne foi en leur remboursant la somme qui est en tout de 750 euros rn250 de l'enveloppe et 500 euros du compte . rnla il veulent porter plainte je risque quoi ????rnde la garde à vue ?rnde la prison ?

Par **amajuris**, le **04/10/2013** à **21:53**

bsrrnvous poussez le bouchon un peu loin en parlant d'honnêteté et de bonne foi.rnvous ne risquez pas la prison mais vous devrez rembourser plus des dommages intérêts éventuellement avec une amende et peut-être prison avec sursis. rncdt

Par **Jeje60**, le **07/10/2013** à **16:04**

bjr j'ai bien reçu votre message et je vous en remercie rndonc je n'aurais pas de garde à vue

non plus ?

Par **amajuris**, le **07/10/2013** à **17:08**

bjr,rnil est possible que vous ayez de la garde à vue mais cela n'est pas de la prison.rncdt